

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 29 mai 2009  
(convocation du 15 mai 2009)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Neuf Mai Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe  
Mme FAYET Véronique à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 10 h 10  
M. HERITIE Michel à M. SOUBABERE Pierre  
M. PUJOL Patrick à M. SEUROT Bernard à partir de 11 h 50  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 10  
M. BONNIN J. Jacques à Mme BONNEFOY Christine jusqu'à 10 h 10  
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. BRUGERE Nicolas  
M. CAZENAVE Charles à Mme. DELATTRE Nathalie  
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita  
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 40  
M. DUPOUY Alain à M. DAVID Jean-Louis à partir de 11 h 50  
M. GUICHEBAROU J.Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 11 h 40  
M. GUICHOUX Jacques à Mme. BALLOT Chantal  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 30

M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle  
M. LOTHaire Pierre à M. DUCASSOU Dominique  
M. PALAU Jean-Charles à M. DAVID Yohan  
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. BREZILLON Anne  
M. POIGNONEC Michel à Mme. PIAZZA Arielle  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel  
M. REIFFERS Josy à M. MOGA Alain  
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine à partir de 10 h 15  
M. ROBERT Fabien à M. BOUSQUET Ludovic  
M. ROUVEYRE Matthieu à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 10 h 45  
M. SENE Malick à M. DAVID Alain  
Mme TOUTON Elisabeth à Mme COLLET Brigitte à partir de 11 h 50  
Mme. WALRYCK Anne à Mme. TOUTON Elisabeth

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme-Bouliac-Extension du Saint James-Ouverture de la concertation-Décisions-Autorisations-**

Monsieur LABARDIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'Hôtel restaurant le Saint James est implanté dans le centre de la commune de Bouliac (voir plan de situation ci-joint).

Il a été conçu en 1989 par l'architecte Jean Nouvel qui s'est inspiré des anciens séchoirs à tabac. Il est ainsi composé de 4 pavillons reliés entre eux par une galerie ouverte. L'ensemble compose un espace aux lignes épurées avec en toile de fond la ville de Bordeaux.

Cet établissement occupe une place privilégiée dans le paysage hôtelier et gastronomique local. Classé Relais et Châteaux, il bénéficie d'une notoriété internationale et participe au rayonnement du tourisme français dans un environnement de qualité.

Cet établissement souhaite réaliser un projet d'extension.

Celui-ci consiste à développer un hôtel de charme constitué de 20 lodges individuels dissimulés dans les bois et d'un spa. Le projet respecte totalement la colline car l'implantation des lodges est réalisée en fonction de la végétation et celle du spa est creusée dans la pente ce qui permet de ne pas changer l'aspect de la colline. Le boisement existant sera donc respecté. Ainsi le projet, par sa nature même, se confondra dans son environnement.

Les matériaux utilisés ainsi que la conception des lodges comme du spa respecteront l'environnement.

Ce projet vise à accroître la notoriété de l'établissement et donc celle de la ville de Bouliac et de la Gironde, illustrant le dynamisme de toute une région. Les touristes attendus impliqueront de nombreuses retombées.

D'un point de vue économique il va générer des créations d'emploi dans les domaines de l'hôtellerie, de la restauration, du jardinage et de l'esthétique.

Cependant, le zonage du PLU de la CUB rend impossible la réalisation de l'extension de l'hôtel restaurant Le Saint James du fait d'un classement en zone naturelle protégée.

Pour ces raisons, il est proposé de recourir à une procédure de révision simplifiée du PLU conformément à l'article L 123-13 du code de l'urbanisme qui dispose que « *Lorsque la révision a pour seul objet la réalisation d'une construction ou d'une opération, à caractère public ou privé, présentant un intérêt général pour la commune ou toute autre collectivité, elle peut être effectuée selon une procédure simplifiée.... Les dispositions du présent alinéa sont également applicables à un projet d'extension des zones constructibles qui ne porte pas atteinte à l'économie générale du projet d'aménagement et de développement durable et ne comporte pas de graves risques de nuisance* ».

Celle-ci consistera à :

- déclasser de N1, zone naturelle protégée d'intérêt particulier, en UCV, secteur de centre ville, la partie de la propriété de l'hôtel restaurant le Saint James nécessaire à la réalisation du projet de construction,
- recaler les limites de l'Espace Boisé Classé à Conserver (EBC) dont une partie sera supprimée.

Parallèlement à la prescription de cette procédure, il appartient au Conseil de Communauté de délibérer, conformément à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, sur les objectifs poursuivis et sur les modalités d'une concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Les objectifs poursuivis par cette concertation sont, outre de répondre aux exigences du code de l'urbanisme, de permettre au public de s'exprimer sur ce dossier.

La concertation sera menée par la CUB, compétente en matière de PLU, en étroite association avec la ville de Bouliac, selon les modalités suivantes :

- mise à disposition de documents et recueil des avis : à cet effet, un registre sera mis à la disposition du public dans les locaux de la CUB aux heures habituelles d'ouverture ainsi qu'à la mairie de Bouliac. Un dossier rassemblant les pièces essentielles à la compréhension du sujet accompagnera ces registres.
- le dossier de révision simplifiée pourra également être consulté sur le site internet de la CUB ([www.lacub.com](http://www.lacub.com)).

Cette délibération sera portée à la connaissance du public par voie d'affichage dans chacune des 27 mairies composant la communauté urbaine de Bordeaux.

En conséquence, il vous est demandé, mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

**DECIDER** de la prescription de la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme pour ce qui concerne le projet d'extension de l'hôtel restaurant Le Saint James à Bouliac,

**DECIDER** l'ouverture de la concertation selon les modalités décrites ci-dessus,

**AUTORISER** Monsieur le Président à signer les actes s'y rapportant.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 29 mai 2009,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
8 JUIN 2009

PUBLIÉ LE : 11 JUIN 2009

M. MICHEL LABARDIN